

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Conseillers Communautaires

Mont Lozère et Goulet, 28 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au conseil communautaire qui aura lieu :

**le vendredi 4 avril 2025 à 14 heures
à la salle des fêtes du Bleymard**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du 14 février 2025
- Donner acte des décisions prises par le Président
- Adoption des comptes financiers uniques 2024
- Affectations de résultats
- Budgets prévisionnels 2025
- Approbation des taux des taxes directes locales
- Approbation du taux de la taxe des ordures ménagères
- Approbation du produit de la taxe sur la GEMAPI
- Subvention au budget annexe de l'office de tourisme
- Reversement de la taxe de séjour au budget annexe de l'office de tourisme
- Subventions et adhésions aux associations
- Avenant à la convention de gestion de l'ALSH de Villefort
- Participation 2025 au Syndicat mixte d'aménagement du Mont-Lozère
- Vente de deux parcelles sur la commune de Prévenchères
- Immobilier touristique : vote d'une subvention pour la construction d'une pigne aux Alpiers
- Acquisition d'un véhicule d'occasion
- Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial pour mise à disposition de Saint-Etienne du Valdonnez
- Lieu de la prochaine séance
- Questions diverses

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président
Jean de LESCURE

